

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Etaient présents : MURACCIOLI Pascal - BASSI Marie-Joséphine - GOMEZ Marie-Claude - RONDINAUD Jacky – LEMASSON POLI Loïc - LAPARRA Francesca - QUILICI-COT Pierrette – GHIPPONI Mathieu - VACCA Serge – SUSINI Philippe- COLOMBANI Jessica

Etaient absents avec procuration : POLI Valérie - LUCCHINI Victoria - CINQUINI Antoine

Etaient absents : VACCA Serge

Secrétaire de séance : GOMEZ Marie-Claude

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal, à 17 heures 00 minutes, Madame GOMEZ Marie-Claude fait la lecture du précédent compte rendu et Madame GOMEZ est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

Les délibérations suivantes sont présentées et débattues :

- Délibération 33/2026

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

- A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum **14 emplois à temps complet** dans le grade d'Adjoint Technique de la catégorie C pour exercer les fonctions de pontonniers, entretien parcours de santé, surveillance tennis/padels (12 contrats de 2 mois et 2 contrats de 3 mois) ;
- ♦ au maximum **8 emplois à temps non complet** à raison de 17,50/35^{èmes} dans le grade d'Adjoint Technique de la catégorie C pour exercer les fonctions de pontonniers, entretien parcours de santé, surveillance tennis/padels (8 contrats de 2 mois).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 34/2026

Le Conseil Municipal approuve la synthèse des activités 2025 relatives à la prévention et à la gestion des risques majeurs sur le territoire communal.

Qui fait notamment état :

- des modifications de mise à jour du DICRIM et du PCS ;
- des exercices de gestion de crise organisés ;
- des actions d'information et de sensibilisation de la population ;
- des événements climatiques ou incidents survenus sur le territoire communal ;
- des travaux ou aménagements réalisés dans le cadre de la prévention des risques ;
- des actions engagées pour améliorer l'alerte et la protection des populations

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 35/2026

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'organiser la mise à disposition de ces agents auprès du budget annexe du port de plaisance afin d'assurer une répartition conforme des charges de personnel.

De ce fait 6 agents au sein des services municipaux de la commune, sont mis à disposition du budget annexe du port de plaisance à compter du **1^{er} janvier 2026**, ainsi que tout le personnel saisonnier nécessaire au bon fonctionnement du Port de Plaisance.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 36/2026

Le Conseil Municipal toujours en séance, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération de régie du Port de Plaisance :

- ▶ Il y a lieu de supprimer la régie pour l'eau de Sari.
- ▶ Il a lieu de modifier la régie pour le Port de Plaisance comme suit :

- Adresse exacte de la régie : Capitainerie du Port - 20145 Sari-Solenzara.
- Nature des produits encaissés : passages et stationnements sur zone de carénage, contrats, charges annuelles garanties d'usage...
- Modes de règlement autorisés : carte bleue, chèques, virements ou espèces.
- Mode de recouvrement autorisé : transmission au trésor public / trésorerie de Sartène
- Compte DFT-NET n° 00002000021
- Montant du fond de caisse : 300 €.
- Montant maximum de l'encaisse : 250 000 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 37/2026

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de modifier la délibération de régie générale en ajoutant la location de tennis/Padels pour les montants suivants

Tennis : 15 euros / 1 heure / personne
Padels : 10 euros / 90 minutes / personne

Le tarif pour les cirques est également modifié et passe de 50 euros / jour à 100 euros.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 38/2026

Le Conseil Municipal toujours en séance, vote une motion qui indique :

- Le soutien la généralisation de l'enseignement immersif public et associatif de la langue Corse ;
- La demande la définition négociée avec l'Etat et le Rectorat d'un cadre juridique pérenne permettant de co-financer le réseau immersif associatif sur le modèle de toutes les écoles de ce type en Corse et sur le Continent ;
- La demande la contractualisation généralisée des 11 postes du réseau d'enseignement immersif Scola Corsa telle engagée depuis février 2026 ;

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 39/2026

La réforme de la protection sociale complémentaire introduit une obligation de mettre en œuvre une participation financière à la couverture des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé conclue par le CDG2A et le groupement MNT-MDC, à compter du 01/07/2026.
- d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG2A pour le risque santé, pour un montant de 20 euros.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 40/2026

La décision modificative n°1 de la Commune est une mise à jour des comptes, afin de pouvoir solder des opérations d'investissement terminées et réimputer les sommes sur d'autres opérations en cours.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 41/2026

La décision modificative n°1 du Port est une mise à jour des comptes.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 42/2026

Afin de répondre aux remarques de la Trésorerie de Sartène en date du 07 mai 2026, il y a lieu de rectifier la délibération d'affectation du résultat de la Commune comme ci-dessous.

Résultats antérieurs fonctionnement

Excédent : 2 277 731,52 €

Part affectée à l'investissement : 861 885,74 €

Résultats cumulés clôture : 1 950 268,84 €

Résultats corrigés clôture : 1 950 268,84 €

RÉSULTAT GLOBAL : 1 770 408,96 €

Les autres montants restent inchangés.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Après concertation le Conseil Municipal approuve la proposition de Madame QUILICI-COT de nommer l'école de Solenzara : Noëlle VINCENSINI.

Des activités pédagogiques seront mises en place à la rentrée scolaire en partenariat avec l'école.

Le Maire clos la séance à 18h00